



Consommation en mode attente : même éteints, vos appareils veillent encore...



VOUS VENEZ D'ÉTEINDRE VOTRE SYSTÈME DE DIVERTISSEMENT. MAIS CELUI-CI EST-IL VRAIMENT ÉTEINT?



La plupart des appareils électriques sont conçus pour être alimentés jour et nuit, sept jours par semaine. Même « éteints », ces électroménagers et ces appareils électroniques continuent de consommer de l'électricité pour alimenter certaines fonctions, comme les horloges, les minuteries, les touches à effleurement et les tablettes, ou pour afficher et recevoir des signaux de réseaux ou de télécommandes.

C'est ce qu'on appelle la consommation en **mode veille**. Les chargeurs de piles (pour les téléphones sans fil, les appareils de poche et les tablettes, par exemple) et les blocs d'alimentation externes (pour les ordinateurs portables, par exemple) consomment également de l'électricité lorsqu'ils sont branchés, même si l'appareil qu'ils alimentent est pleinement chargé ou débranché. De nombreux appareils électroniques et produits reliés par réseau (comme les boîtiers décodeurs pour téléviseurs et les appareils intelligents) sont toujours actifs, en attente d'envoyer ou de recevoir un signal.

En fait, la seule façon de s'assurer qu'un dispositif électronique ne consomme pas d'électricité est de le débrancher de la prise murale ou de le brancher dans une barre d'alimentation qui peut être mise hors tension.

ALORS, QUEL EST LE PROBLÈME?

Bien que la consommation en mode veille de certains appareils puisse être aussi faible que 0,5 watt (W) d'électricité, d'autres en consommeront plus de 30 W. Ces watts peuvent s'accumuler. À titre d'exemple, dans une maison dotée d'un service de télévision dans plusieurs pièces, deux décodeurs éteints en mode arrêt ou en mode veille demeurent actifs afin de recevoir de l'information du fournisseur de service. Les blocs d'alimentation externes peuvent consommer jusqu'à 7 W, les modems, approximativement 6 W, et les appareils comme les rasoirs, les brosses à dents et les chargeurs de piles, un watt ou deux, jour et nuit, toute l'année durant.

Aussi appelée « fuite d'électricité », « consommation vampire », et « charge fantôme », la consommation en mode veille représente au moins 5 p. 100 de l'électricité utilisée dans un foyer canadien moyen. Ça vous semble peu? C'est pourtant suffisant pour alimenter votre réfrigérateur durant un an!

RÉDUIRE LA CONSOMMATION EN MODE VEILLE

Dans la maison

- ✓ À l'aide d'un wattmètre, que vous pouvez acheter, louer ou emprunter (on en trouve dans certaines bibliothèques), déterminez les appareils qui consomment le plus d'énergie en mode veille. Faites de ceux-ci votre priorité. Ne menez pas inutilement la lutte sur tous les fronts : il n'y a probablement pas lieu de débrancher les appareils dont le mode veille ne consomme que 0,5 W.
- ✓ Débranchez le chargeur dès que l'appareil alimenté est pleinement chargé ou lorsque vous n'utilisez pas le chargeur. Celui-ci continue de consommer de l'électricité même lorsque l'appareil qu'il sert à charger n'y est plus raccordé. Cette électricité est gaspillée sous forme de chaleur (que vous pouvez sentir en touchant le chargeur branché).

LE SAVIEZ-VOUS?

Dans les pays industrialisés, un foyer moyen utilise de 5 à 10 p. 100 de sa consommation totale d'énergie pour alimenter les appareils ménagers et électroniques en mode veille.



- ✓ Si vous utilisez régulièrement plusieurs chargeurs (p. ex., pour les outils électriques, les ordinateurs portables ou les appareils mobiles sans fil), songez à créer un « poste de charge » où tous les chargeurs seront branchés à une seule barre d'alimentation : cela vous permettra de surveiller leur emploi et de tous les éteindre aisément en même temps.
- ✓ Utilisez une barre d'alimentation « intelligente », aussi appelée « barre multiprise évoluée », qui vous assure que l'équipement nécessaire reste en mode veille, après avoir éteint les périphériques que vous n'utilisez pas par un seul interrupteur.
- ✓ Lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique, demandez-vous si toutes les options offertes sont nécessaires. Utiliserez-vous vraiment la minuterie de la nouvelle cafetière, par exemple, ou la télécommande d'un ventilateur? Ces fonctions consomment de l'électricité en mode veille pour que l'appareil soit toujours prêt à être utilisé.
- ✓ Quelques produits, les fours et les fours à micro-ondes, par exemple, disposent d'un mode économiseur d'énergie pour éteindre certains affichages inutiles. Avez-vous vraiment besoin d'une horloge supplémentaire dans la cuisine?



Dans vos salles de divertissement

- ✓ Lorsque vous achetez une nouvelle chaîne audiovisuelle, recherchez les produits homologués ENERGY STAR®. Ces produits consomment jusqu'à moitié moins d'électricité en mode veille tout en offrant le même rendement, au même prix que les modèles moins éconergétiques.
- ✓ Lorsque vous avez terminé de regarder un film ou de jouer à un jeu vidéo, éteignez le lecteur de DVD, le décodeur ou la console de jeux, ainsi que la chaîne audiophonique, en plus du téléviseur. Les téléviseurs et les produits audio compacts vendus au Canada ne consomment que 0,5 W d'électricité en mode arrêt. Toutefois, si personne ne regarde le téléviseur, les périphériques consomment une quantité importante d'électricité s'ils sont laissés allumés : les lecteurs de DVD et Blu-ray consomment jusqu'à 25 W, les décodeurs (HD, DVR, le câble ou satellite), jusqu'à 31 W, et les consoles de jeux, jusqu'à 150 W. Exigez de votre fournisseur de service de l'équipement homologué ENERGY STAR. Les décodeurs homologués ENERGY STAR sont dotés de fonctions visant à réduire leur consommation d'énergie.
- ✓ Si vous n'utilisez qu'occasionnellement certains appareils électroniques de consommation, comme un téléviseur, un lecteur de DVD ou un système audio supplémentaire, branchez-les dans une barre d'alimentation afin de pouvoir aisément les mettre hors tension et d'éviter la consommation en mode veille. Malgré les améliorations de l'efficacité énergétique, les appareils de divertissement demeurent parmi les plus grands consommateurs d'énergie en mode veille.
- ✓ Consultez les guides d'utilisation pour profiter de tous les avantages offerts par les fonctions d'économie d'énergie intégrées aux appareils électroniques. Lorsqu'un technicien installe votre système, demandez-lui de le régler au mode le plus éconergétique possible.

Dans votre bureau à domicile

- ✓ Recherchez les produits homologués ENERGY STAR lorsque vous faites l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante ou de tout autre matériel de bureau. Offerts à des prix concurrentiels, les produits homologués ENERGY STAR sont faciles à trouver.
- ✓ Par exemple, un ordinateur homologué ENERGY STAR (selon les spécifications techniques de juillet 2009) consommera de 30 à 60 p. 100 moins d'électricité, selon l'utilisation, qu'un modèle non homologué. Les ordinateurs qui fonctionnent en mode de consommation réduite une grande partie du temps permettent non seulement d'économiser de l'électricité, mais produisent moins de chaleur et durent plus longtemps. De plus, comme les ordinateurs de bureau homologués ENERGY STAR consomment beaucoup moins d'électricité, cela réduit les charges de climatisation, ainsi que le bruit des ventilateurs et des transformateurs.
- ✓ Activez les fonctions de gestion de l'énergie de votre ordinateur, de votre moniteur ou de votre ordinateur portable homologués ENERGY STAR (consultez le guide d'utilisation à ce sujet). Laisser « dormir » l'équipement réduira votre facture d'électricité, et il ne faut que quelques secondes pour que l'ordinateur se remette en marche dès que vous devez l'utiliser.
- ✓ Éteignez l'ordinateur lorsque vous ne l'utilisez pas. La majeure partie du gaspillage d'électricité se produit lorsqu'il reste allumé la nuit, les fins de semaine ou durant de longues périodes d'inactivité le jour.
- ✓ Activez la fonction de gestion de l'énergie qui éteindra le moniteur après une certaine période d'inactivité.
- ✓ Branchez votre matériel de bureau à domicile dans une barre d'alimentation que vous pouvez facilement éteindre lorsque vous n'avez pas à utiliser ce matériel. En plus de vous faire économiser de l'électricité et de l'argent, cela pourra prolonger la durée de vie de vos appareils. En outre, le choix d'une barre d'alimentation dotée d'un limiteur de surtension les protégera en cas de fluctuations du courant électrique, comme les surtensions et les variations brusques.



DISPONIBILITÉ DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE CONSOMMATION ET DU MATÉRIEL DE BUREAU PORTANT LE SYMBOLE ENERGY STAR

Le symbole ENERGY STAR figure maintenant sur de nombreux appareils électroniques de consommation et le matériel de bureau vendus au Canada, sur leur emballage ou dans les brochures qui les accompagnent.

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada fait la promotion du symbole international ENERGY STAR au Canada et en régit l'utilisation. Les grands fabricants et détaillants de produits à haute efficacité énergétique, les services publics et les détaillants de services énergétiques, tous les ordres de gouvernement, les gros utilisateurs finaux d'énergie et les professionnels de l'approvisionnement reconnaissent les avantages qu'ENERGY STAR procure aux consommateurs.

Les spécifications techniques ENERGY STAR font régulièrement l'objet de révisions. Vous trouverez les mises à jour sur le site Web à l'adresse energystar.rncan.gc.ca/specifications.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'initiative ENERGY STAR au Canada, veuillez consulter le site Web à l'adresse energystar.rncan.gc.ca. Des exemplaires supplémentaires de cette publication ou d'autres publications gratuites sur l'efficacité énergétique peuvent être commandées ou consultées en ligne à partir de la bibliothèque virtuelle de l'OEE à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/infosource ou en communiquant avec :

Publications Éconergie

Office de l'efficacité énergétique
Ressources naturelles Canada
a/s Communications St-Joseph
Service de traitement des commandes
1165, rue Kenaston
Case postale 9809, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S1

Téléphone : 1-800-387-2000 (sans frais)

Télécopieur : 613-740-3114

ATME : 613-996-4397 (appareil de télécommunication pour malentendants)



L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique
à la maison, au travail et sur la route*

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada par courriel à copyright.droitdauteur@rncan-rncan.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2014
N° de cat. M144-160/2014 (imprimé), M144-160/2014F-PDF (en ligne)
ISBN 978-1-100-54629-2 (imprimé), 978-0-660-21435-1 (en ligne)

